

Nomination du Correspondant cantonal de l'Educateur

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - (1897)

Heft 2

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-238349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sincèrement de bien vouloir lui accorder l'appui de leur précieuse collaboration.

M. le *Président* communique à l'Assemblée une liste d'ouvrages qui nous ont été envoyés par le Département de l'Instruction publique. Ces ouvrages seront mis en circulation dès qu'ils seront reliés.

2° Nomination du Correspondant cantonal de l'Edicateur.

Cette élection a lieu au scrutin secret.

Au premier tour, les voix se répartissent entre MM. Grosгурin, Louis Favre et Thorens. MM. Favre et Thorens déclinent toute nomination.

Au second tour, M. Grosгурin est élu par 22 voix sur 27 votants.

3° Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.

M. *Sené* désire que l'on traite de la tenue du corps et de la plume. En dépit de son peu d'apparence, cette question est plus importante qu'on ne se l'imagine ; elle touche aux déviations diverses que l'enfant contracte sur les bancs de l'école,

M. *Rosier* recommande la nomination d'une commission qui étudierait les questions au point de vue de leur opportunité et pourrait nous faire des propositions dans une séance ultérieure.

M. *Pesson* demande que le nombre des questions proposées soit limité à 2 ou 3. Un seul sujet d'étude est suffisant pour un Congrès qui veut faire une œuvre sérieuse et approfondie. La 2^e séance des congressistes pourrait être ainsi réservée à la discussion des questions administratives.

M. *Reymann* voudrait voir mettre à l'étude la question d'un certificat d'études primaires pour les écoles romandes, ce qui entraînerait une certaine unification de leurs programmes ; on pourrait y joindre la question de la suppression des examens dans les années inférieures.

M. *L. Favre* reconnaît avec M. Reymann la nécessité d'une unification des traits essentiels dans les programmes des écoles romandes. Il propose personnellement comme sujet « l'enseignement des langues vivantes » qui préoccupe actuellement à un haut degré le monde scolaire suisse.

M. *Pesson* appuie chaudement l'établissement d'un programme minimum commun. Il aurait pour conséquence nécessaire et désirable l'unification des manuels d'étude romands.

M. *Grosгурin* verrait avec regret que cette question d'unifi-